

Modalités de participation

L'inscription en ligne est prolongée au 25 octobre prochain (inclus) et l'envoi des créations le 10 novembre (au plus tard, minuit): sur le site [Presse & Cité](#) (Inscription en ligne obligatoire)

Les candidats ont deux possibilités d'envoi :

- par voie postale

Presse & Cité,

Concours « La Marche tape l'affiche »

25 rue du Château Landon

75010 Paris

Votre dossier doit être composé des éléments suivants : **(max envoyé le 10 novembre minuit, cachet de la poste faisant foi)**

- ✓ 1 à 2 (max) illustrations non encadrées, non montées d'un format A4
- ✓ Un court texte de présentation du travail proposé
- ✓ Au dos de chaque travaux (nom_prénom_établissement scolaire_ classe_mail_ numéro d'inscription en ligne ou nom_prénom_structure_mail_numéro d'inscription en ligne)
- ✓ Une enveloppe timbrée à votre adresse (à la dimension des illustrations) pour le retour de vos travaux.
- ✓ **Envoyer un mail avec en PJ les illustrations en format pdf ou jpeg, 300dpi et inférieur à 5 Mo** (voir détail dans envoi par mail)

- par mail (adressé à Méva Raharisaina)

developpement@presseetcite.info

Votre mail doit être composé des éléments suivants : **(max envoyé le 10 novembre minuit)**

- ✓ 1 à 2 (max) illustrations format pdf ou jpeg, 300dpi et inférieur à 5 Mo
- ✓ Un court texte de présentation du travail proposé (format word)
- ✓ nom_prénom_établissement scolaire_numéro d'inscription en ligne ou nom_prénom_structure_ numéro d'inscription en ligne dans le corps de mail

Un seul dossier par candidat sera accepté. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Annonce

- Un mail sera envoyé à l'ensemble des participants **le 12 novembre 2013 pour annoncer les deux lauréats** du concours « la Marche tape l'affiche »
- Les deux lauréats recevront une invitation par mail pour participer à la soirée de remise de prix (prévue fin novembre sur Paris)
- Les illustrations (envoyées par courrier) non retenues seront rendues à leur expéditeur.

Responsabilité des organisateurs

- La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Presse & Cité
25 rue du Château Landon
75010 Paris
Tél : 01 42 05 53 02

www.presseetcite.info

Rejoignez-nous sur Facebook, Twitter